Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20260320-202602010010-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**02**	**010**	**010**

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29670
Téléphone 02 98 72 21 15
E-mail : mairie@locquenole.fr

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Nbre de Conseillers en ex : 14
Nbre de Présents : 13
Nbre de votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt six, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le seize mars deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LECOMTE, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)

Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Joëlle HACHEM, Laurence GRAFF, Florence DIROU, Marcel L'HOSTIS, David NEZRI, Philipp OERDING, Aurélie LECOMTE, Loïc BOZEC, Barbara GUYADER
Absente excusée : Cathy AUTRET GUILLERM qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE

A été élue secrétaire de séance : Laurence GRAFF

➢ Délibération portant désignation des référents Infra POLMAR

Le Maire de Locquénolé
Vu la délibération du conseil municipal du 28 juin 2021 portant engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR développée par Vigipol ;
Le Maire rappelle que la commune est engagée aux côtés de Morlaix Communauté et des communes du territoire dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions maritimes.
Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif) pour suivre et coordonner les actions de la commune en matière de pollution maritime. À cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration du plan de secours Infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. Et en cas de pollution, ils conseilleront le maire. Ce binôme élu/agent permet ainsi une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que de gestion de crise.
Le Maire souligne que Vigipol conseille aux communes de désigner comme référents des personnes qui interviendront directement en cas de pollution afin que le dispositif Infra POLMAR mis en place sur le territoire soit pleinement opérationnel et efficace le moment venu
De plus, dans un souci de cohérence, Vigipol préconise que le référent élu de la démarche Infra POLMAR soit aussi le délégué de la commune au comité syndical de Vigipol. Il a ainsi une vision globale des missions assurées par le Syndicat mixte au service de ses adhérents.

Le Maire propose donc au conseil municipal de désigner les personnes suivantes :
* référent élu Infra POLMAR : Marcel L'Hostis
* référent administratif Infra POLMAR : Laëtitia Rolland
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE :
* d'approuver les désignations proposées ci-dessus

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Secrétaire de séance
Laurence GRAFF

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 20 mars 2026

Le Maire,

Pascal Lecomte

MAIRIE DE LOCQUENOLE (Finistère)